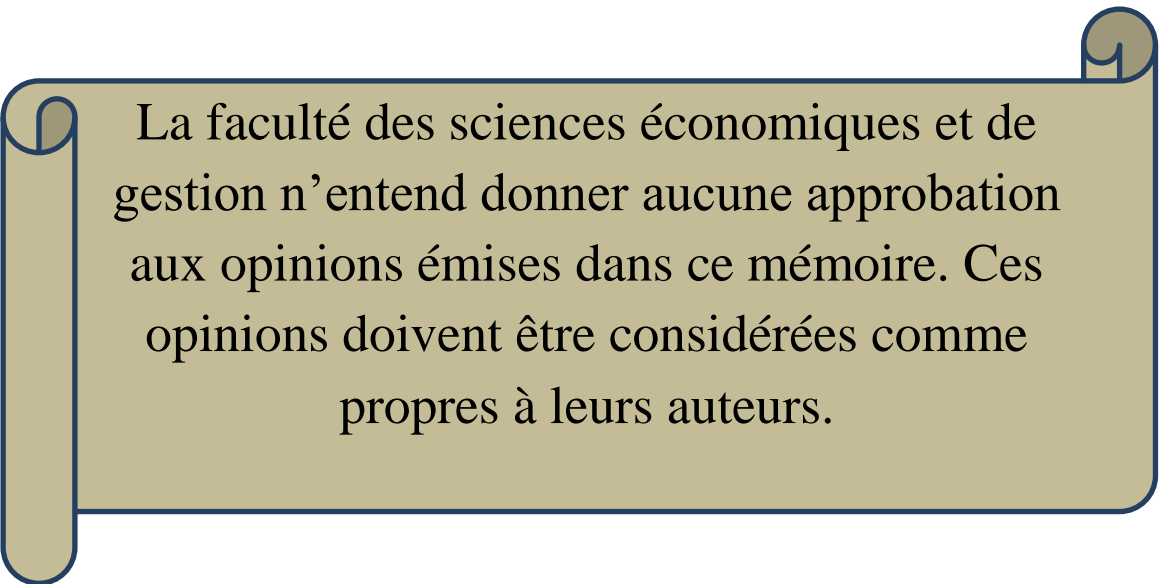


AVERTISSEMENT



La faculté des sciences économiques et de gestion n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACE 1

Je dédie cette œuvre :

- À mon père AGBIDI-MAHOUSSE Boniface,
- À ma mère Marceline ZALE
- A ABAHOUMBA Zéphirin et à sa femme Pulchérie
- À tous mes frères et cousins.
- A tous mes amis

Fabrice AGBIDIMAHOUSSE

DEDICACE 2

- A mon feu grand père AHOLO HOUEKPON.
- A mon père AHOLO HOUEDANOU.
- A ma mère TONOUDJO HOUEDANOU
- A mes frères
- A mes tantes et oncles cousins, cousines
- A ma fiancée TOUMIKPO Aubierge.
- A tous mes amis.

AHOLO Samuel

REMERCIEMENTS

La réussite de ce travail est le fruit de la contribution de plusieurs bonnes volontés à qui nous rendons hommage.

Avec honneur, respect et reconnaissance, nous venons Respectueusement exprimer notre profonde gratitude et adressons nos vifs et sincères remerciements à :

- À l'Eternel des armées le maitre du temps et des circonstances
- À Monsieur D^r HONORAT SATOGUINA pour avoir accepté nous suivre pendant la rédaction de notre mémoire
- A tout le personnel enseignant de la FASEG.

Qu'il nous soit accordé le privilège d'exprimer ici notre gratitude aux éminents membres du jury à qui il est donné la possibilité d'apprécier et de juger le fruit de nos réflexions.

- A HOUNSOU - GUEDE, Le Maire de la commune
- Monsieur TCHEDJI Yves, chef division planification suivie Evaluation des projets
- À Mme Delphine ASSOU, chef service des recettes et équipements marchands
- A madame ADJOVI (direction des ressources humaines)
- Monsieur ABOKY Stephanas pour leur soutien ;
- A tout le personnel de la Mairie pour leur accueil.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux1 : Evolution des différentes sources de financement	30
Tableaux 2 : les ratios des différentes sources de financement.....	31
Tableaux3 : évolution des différentes subventions accordées par l'Etat.....	34
Tableaux 4 : évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	36
Tableaux 5 : évolution croisée des recettes propres et des recettes totales.....	39
Tableaux 6 : test d'indépendance des recettes propres et des recettes totales.....	40
Tableaux 7 : test de significativité.....	40

GRAPHIQUES

Graphique1 : évolution des différentes sources de financement.....	47
Graphique 2 : courbes des différentes sources de financement.....	36
Graphique3 : évolution des taux des dépenses de fonctionnement et d'investissement...	38
Graphique 4 : évolution croisée des recettes totales et des recettes propres.....	41

SIGLES ET ACRONYMES

PONADEC : politique national de décentralisation

TBS : tableaux de bord social

TP : taux des recettes propres

TF : taux des recettes fiscales

TS : taux des subventions et dotations

RFU : registre foncier urbain

TBS : taux brut de scolarisation

AFD : agence française de développement

DDLPE : direction de développement local et de la promotion économique

SREM : service des recettes et équipements marchands

OFL observatoire des finances locales

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE	3
SECTION I : cadre institutionnel de l'étude	3
SECTION II : DEROULEMENT DU STAGE.....	12
CHAPITRE 2 : BASES THEORIQUES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	19
Section 1 cadre théorique de l'étude	19
Section2 Cadre méthodologie de l'étude	26
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	30
Section 1 présentation des résultats de l'étude.....	30
SECTION 2 Etat des dépenses de fonctionnement et d'investissement	36
Section 3 : VERIFICATION DES HYPOTHESES.....	39
Section 4 : DIFFICULTES ET SUGGESTIONS	42
CONCLUSION	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	45
ANNEXE	46

RESUME

Le souci du développement à la base a été le souhait du constituant et du législateur béninois qui ont travaillé à la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Ainsi, dans le but d'analyser et de proposer une nouvelle démarche de mobilisation des ressources locales pour le développement économique de la commune d'Abomey – calavi, nous nous sommes fixé un objectif délibéré suivant ces formulations spécifiques

- ❖ Evaluer les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la commune
- ❖ Etablir le lien entre les recettes propres sur les recettes totales

Les différentes hypothèses, formulées à partir de ces dits objectifs, ont été testées à travers les résultats de nos enquêtes et entretiens.

Ainsi, on peut affirmer que de 2009 à 2013 le taux d'investissement de la commune dépasse le taux prévu par le PGDU qui est de 30%. On remarque aussi que la part des recettes propres dans les recettes totales est importante.

Nous proposons une action publique locale reposée sur l'investissement public pour attirer l'investissement privé ce qui peut augmenter les recettes fiscales de la commune ; et une gestion efficace de la finance publique municipale vers le changement de la commune en un véritable pôle de compétitivité une amélioration des conditions de vie des populations à la base.

SUMMARY

The worry of the development at bases it was the wish of the constituent and the Beninese legislator that worked to bet it in the course of the decentralization politics. Thus, in the goal to analyze and to propose a new way of mobilization of the local resources for the development economic of the township of Abomey - calavi, we are ourselves stationary an objective deliberated according to these formulations specific

To “value the capital spending and of working of the township”

To “establish the tie between the clean returns on the total returns”

The different hypotheses, formulated from these so-called objectives, were tested through the results of our investigations and interview.

Thus, one can affirm that of 2009 à 2013 the rate of investment of the township passes the rate proof by the PGDU that is of 30%. One also notices that the clean returns part in the total returns is important.

We propose local proceedings rested on the public investment to attract the private investment what can increase the revenue from taxes of the township; and a management efficient of the municipal public finance toward the change of the township in a real pole of competitiveness and improvement of the conditions of life of the populations' at bases it.

INTRODUCTION GENERALE

Depuis 1990, le BENIN s'est engagé dans une dynamique globale de la réforme de l'Etat et son administration publique dans son rôle d'orientation, de protection, de promotion et d'impulsion du développement guidé par le document de stratégie par la réduction de la pauvreté (DSRP) public en 2002. Ainsi la constitution du 12 décembre 1990 dispose en son article 151 que « les collectivités locales s'administrent librement par des organes élus et dans les conditions définies par la loi »; Cet article nous montre que le principe de la décentralisation est une exigence constitutionnelle.

En effet la mise en œuvre de cet engagement a été concrétisée par les premières élections locales et l'installation des conseils communaux et municipaux en 2003 ; donc la mise en œuvre de la décentralisation est effective au Bénin. Pour mieux crédibiliser ce processus, les élus locaux doivent développer les capacités d'exercice d'une démocratie et d'une politique libérale pour accompagner le développement à la base.

Il faut aussi noter que cette analyse sera faite à partir des sources de financement de la commune. La préoccupation du développement est aujourd'hui bien ancrée dans la logique des gouvernements, il en résulte que le développement à la base repose sur la capacité des acteurs locaux à s'organiser autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire, cette définition revêt trois dimensions :

- Elle souligne le caractère localisé, territorialisé des activités et des actions.
- Elle invite à considérer la précarité de ces actions pour concevoir un avenir commun. Dans le cadre du développement territorial, cet objectif commun repose sur la valorisation des ressources locales.
- Elle aspire que le développement résulte des interactions entre acteurs impliqués dans une démarche collective.

Ainsi pour atteindre le développement à la base que la population attend à l'ère de la démocratie, le maire avec le concours de ses services financiers et du receveur communal élabore un projet de budget où sont estimées les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le compte d'une année.

La mobilisation des ressources locales qui reste, toujours un grand défi à relever est valable pour toutes les communes du Bénin, sera consacrée au cas de la commune d'Abomey-calavi. Il s'agira d'identifier aux élus locaux de mobiliser davantage des ressources locales .En

d'autres termes notre réflexion sur la commune se base sur le thème : « MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES ET DEVELOPPEMENT A LA BASE : CAS DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI » sera :

- ❖ D'évaluer les dépenses en investissement de la commune
- ❖ D'identifier la source principale de financement des dépenses de la mairie.

Ce travail porte sur la période 2009 à 2013, afin de connaître le poids de chaque recette de voirie le taux d'investissement de la commune.

Ce mémoire sera organisé en trois chapitres. Le premier chapitre part du cadre institutionnel au déroulement du stage. Le second chapitre s'intéresse d'une part à la problématique, aux objectifs et aux hypothèses de l'étude, puis d'autre part à la présentation de la revue de littérature et de la méthodologie de l'étude. Et le troisième chapitre est consacré aux résultats et aux recommandations

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE

Dans le souci d'asseoir les bases d'une démocratie de proximité, le Bénin a opté pour la décentralisation qui est un moyen d'impulser le développement local à travers une large participation des citoyens à la gestion des affaires de leurs communes. La décentralisation appelle le changement de comportement des populations qui désormais doivent apprendre à compter sur elles-mêmes. Pour ce faire, cinq (05) lois ont été adoptées et promulguées pour la mise en œuvre du processus de décentralisation. Au nombre de ces lois, figure la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Elle stipule en son article 1^{er} que « la commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement par un conseil élu dans les conditions fixées par la loi. ». Ainsi présentée, la loi donne l'opportunité aux collectivités locales de s'organiser et de s'administrer.

Ce présent chapitre est consacré à l'étude générale du cadre physique et" humain du lieu de recherche. L'observation effectuée à partir de cette étude, nous permettrons d'identifier les problèmes, leurs causes et leurs effets dans la commune d'Abomey - Calavi.

SECTION I : cadre institutionnel de l'étude

La mairie de la commune d'Abomey -Calavi a servi de cadre institutionnel à notre stage. Nous envisageons d'abord, de présenter les dimensions géographiques et - socio-économiques de la commune, ensuite de présenter la mission et l'organisation administrative et fonctionnelle de la mairie.

PARAGRAPHE I situation socio-économique de commune d'Abomey

Il s'agira ici de localiser la commune d'Abomey-Calavi et de présenter sa situation socio-économique.

A – Présentation de la potentialité économique et patrimoniale

Les activités créatrices de richesses dénombrées dans la commune se présentent comme suit: Agriculture, Pêche, Transformation des produits agricoles, Élevage, Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme et hôtellerie. Elles représentent les secteurs économiques

générateurs d'emplois et de revenus de la commune d'Abomey- Calavi. Ces différentes activités peuvent se regrouper en trois catégories communément appelées «branche d'activité économique». Nous allons exposer le contenu de chaque pôle de richesse énuméré supra.

➤ **Secteur Primaire**

✓ Agriculture

L'un des sous-secteurs de production de richesses sur lequel repose l'économie locale est agriculture. Abomey- **Calavi est la première commune productrice de l'ananas (CeRPA, 2009)**, ce dernier fait l'objet de diverses transactions commerciales pour l'exportation et une faible quantité pour la transformation locale. Cependant, on remarque depuis ces dernières années que la dynamique urbaine fait abaisser l'effectif des actifs dans le secteur agricole. En effet, ils ne représentent **que 10,6% des actifs** car le nombre de ménages agricoles est de 9403 pour une population de 54911 dont 11 638 hommes et 12 885 femmes (CeRPA, 2010), La superficie moyenne disponible par actif est de 0,75 ha/tête d'habitant, alors que seulement 0,55 ha/tête est exploitée. La rareté et la cherté de la main d'œuvre embarquée par le phénomène de Zémidjan, en est la principale cause de **non disponibilité des habitants pour la production agricole.**

➤ **Secteur Secondaire**

✓ L'industrie

Comme l'a affirmé le PDG 2012 -2016, Le secteur secondaire est un chaînon Presque inexistant ou insignifiant, comme dans presque tout le pays. Les entreprises industrielles se limitent à quelques transformations agro-alimentaire et artisanale et de petites unités de PME. Toutefois, il est a noté qu'elles emploient environ 18,2 % **de la population active de la commune.** Elles sont à l'étape embryonnaire. On y retrouve quelques unités de productions et de transformations du manioc en ses dérivés, des scieries, des boulangeries ; Aussi une usine de fabrication de farine pour bébé et une usine d'engrais. **L'industrie minière, l'industrie alimentaire et les autres formes de besoins industriels d'une urbanité sont bien des potentiels non exploités par la commune d'Abomey-Calavi.** Qr, sa proximité, son appartenance au Grand Cotonou constitue pour elle une opportunité de développement du secteur industriel.

➤ **Secteur Tertiaire**

✓ Le commerce

Le développement du commerce négligeable dans la commune, cependant elle est suffisamment diversifiée. **C'est un secteur hypertrophié**, comme partout ailleurs dans le pays. Le commerce est principalement informel et exercé par de petits commerçants, à faible revenu, qui s'investissent dans la vente en gros et surtout en détail des produits agropastoraux (Maïs, Patate, manioc, igname, riz, etc.) Des produits de transformation ("Sodabi", Boisson locale, "gari" ou farine de manioc etc.) Des produits pétroliers (Essence frelatée, Gas-oil, pétrole, huile à moteur, etc.). L'une des plus grandes possibilités dans ce domaine est la présence des **structures de micro-finances qui apportent leur soutien financier aux femmes**. Malgré son développement négligé, le commerce constitue la première activité économique de la commune, il est exercé par une **population active qui s'élève à 36.2%** de la population totale.

✓ **l'Artisanat**

Les artisans de production d'objets d'art et les artisans de services sont les éléments moteurs du secteur artisanal. Les premiers, peu nombreux, préfèrent s'installer dans les communes avoisinantes qui, relativement, présentent une plus forte possibilité d'accroissement de richesse, par exemple la commune de Cotonou. On note, la **délocalisation de la production artisanale de la commune d'Abomey -Calavi en faveur de ses communes limitrophes**. Les seconds, très diversifiés regroupent les maçons, les peintres, les bouchers, les charcutiers, les boulangers, les soudeurs, les mécaniciens, les couturiers, les cordonniers, les ébénistes, les décorateurs, les esthéticiennes, les coiffeurs et les photographes.

✓ **Tourisme et l'hôtellerie**

Il est à noter qu'outre les palais royaux de Calavi et de Hévié, les forêts sacrées, les couvents, la façade maritime, que constituent des atouts et des sites à valoriser à des fins touristiques, le projet de développement touristique de la route des pêches dans la commune renforcera son potentiel aux attraits touristique. Aussi, La promotion de l'écotourisme est également une opportunité pour la conservation durable de différentes forêts sacrées de la commune.

En ce qui concerne le secteur hôtelier, la proximité de Cotonou limite les possibilités de son développement. Sur ce, nous notons **une inexploitation des sites touristiques de la commune d'Abomey-Calavi**

Autres potentialités socio-économique de la commune :

➤ Au plan de l'Organisation de la Société Civile (QSC)

Une multitude d'organisations constituent les acteurs de la société civile de la commune. On peut citer : l'Union Communale des Producteurs (UCP), les Groupements Féminins (UCGF), les Comités de Gestion de Santé (COGEA), les Associations des Parents d'Élèves (APE, CAPE), les associations ou groupes d'entraide, les ONG et quelques partis politiques. On peut également citer, le regroupement des femmes des marchés du Bénin qui ne cesse de se battre pour que les marchés restent de véritables vecteurs de développement des localités.

➤ Au Plan d'Assistance et suivi de la population vulnérable

Parmi les efforts d'assistance aux personnes vulnérables dans la commune en 2009, on peut retenir les éléments suivants :

- 10 filles inscrites dans les espaces d'écoute;
- 45 enfants bénéficiaires de l'éducation alternative;
- 01 personne âgée suivie;
- 15 conflits conjugaux réglés;
- 04 handicapés moteurs encadrés
- 01 handicapé sensoriel suivi
- 447 orphelins et enfants vulnérables suivis

➤ Au Plan de la protection sociale

La commune dispose d'un Centre de Promotion Sociale (CPS), Malheureusement cette dernière est dépourvue de tout équipement pouvant lui servir. La commune dispose également des centres pour les handicapés et les enfants, peu fonctionnels durant ces dernières années. On peut citer : SOS-Village ' d'Enfants, Regard d'Amour et Équilibre Bénin pour les handicapés physiques, etc.

➤ Au Plan de la Culture et sports

Le niveau d'infrastructures et d'équipements culturels et sportifs est faible.

Sur neuf arrondissements, seuls deux arrondissements (Abomey-Calavi et Akassato) disposent d'une maison des jeunes et de la culture. En ce qui concerne les infrastructures sportives, chaque arrondissement dispose d'un terrain de sport non aménagé. La commune ne dispose pas également de jardins publics et de parcs urbains. **La plupart des travaux de**

lotissement n'ont pas prévu non plus de réserves foncières destinées à recevoir ces équipements.

➤ Au plan de la Santé et lutte contre les maladies

La commune abrite un hôpital de zone, elle compte un centre de santé (CsCorn) et tous les arrondissements disposent d'au moins un centre de santé. La commune est également dotée d'un dispensaire isolé et de 14 dépôts pharmaceutiques.

➤ Au plan de l'éducation

En 2010 on dénombrait dans l'enseignement public 830 classes en matériaux définitifs et 135 en matériaux précaires qui représentent environ 33% du total des classes construites. Depuis l'avènement de la mesure de gratuité de l'enseignement primaire intervenue en 2006, conformément à la décision d'exonération partielle et progressive des frais de scolarité dans l'enseignement primaire, **le Taux Brut de Scolarité (TBS)** au primaire à l'échelle nationale a atteint 109,1% en 2009-2010. Cette augmentation représente 5,1 points par rapport à l'année 2007-2008. **Dans la Commune d'Abomey-Calavi, ce taux s'est élevé en 2008-2009 à 142,04% (142,33% pour les filles et 141,76% pour les garçons).** Toutefois, l'augmentation du niveau de participation n'empêche pas le taux d'abandon et d'achèvement entre filles et garçons soit disproportionnel. On peut ainsi les présenter à partir de ces graphes :

PARAGRAPHE 2 : La Mission et l'organisation fonctionnelle et Administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi

A- Mission

Selon l'article 82 de la loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin, la commune d'Abomey-Calavi en tant que collectivité territoriale décentralisée dispose de compétences qui lui sont propres. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'état.

Dotée d'une autonomie financière et d'une personnalité juridique selon l'article 1^u de la même loi et en tant que membre de l'Association nationale des Communes du Bénin (ANCB) chargée du développement des collectivités locales, elle a trois principales missions à savoir : mobiliser les ressources financières nécessaires à son développement, effectuer des dépenses

publiques et des prestations de services à sa population. Ainsi elle entretient des relations d'intercommunalité comme celle qui lie les communes de Cotonou , d'Abomey-Calavi et de Semè-Podji dans le cadre du Programme d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO) financé par l'Agence Française de développement (AFD) , des partenariats avec les partenaires au développement comme l'/VFD et la BOAD. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel, et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. La mairie d'Abomey-Calavi accorde également une très grande importance à la fonction continue de son personnel

Tableau 1 : Répartition du personnel selon les catégories socio professionnelles

Catégories	Permanents	Contractuels	Effectifs	Fréquences
A	06	20	26	09 ⁰ / ₀
B	10	30	40	113 ⁰ / ₀
C	18	40	58	19 ⁰ / ₀
D	44	86	130	43 ⁰ / ₀
E	09	41	50	16 ⁰ / ₀
TOTAL	87	217	304	100 ⁰ / ₀

Source : Service de la Gestion des carrières, des affaires sociales et de l'Approche Genre
Septembre 2013

L'Analyse du tableau nous révèle qu'il y a plus d'agents d'exécution (78⁰/₀) que d'agents de conception (22⁰/₀).

B- Présentation de l'organisation administrative de la Mairie d'Abomey - Calavi

L'administration de la commune d'Abomey-calavi est régie par l'arrêté n° 21/0250C-AG/SG/SAG du 02 Mai 2007 portant création, et fonctionnement des services de la commune d'Abomey-Calavi. Elle comporte : les organes délibérants et exécutifs de la commune et les services administratifs.

➤ **Les organes délibérants et exécutifs de la commune**

A ce niveau, nous parlerons des attributions du conseil communal et du rôle de la commune.

1. L'organe délibérant de la commune.

L'actuel conseil communal d'Abomey-Calavi, installé en septembre 2008, compte trente-sept (37) membres dont cinq (05) femmes. Dirigé par le maire, assisté de ses adjoints, il comporte treize (13) commissions au nombre desquelles, les trois (03) permanentes prévues à l'article 36 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, à savoir :

- la commission des affaires économiques et financières ;
- la commission des affaires domaniales et environnementales ;
- la commission des affaires sociales et cultures.

Le dit conseil communal tient quatre sessions ordinaires par an. Il se réunit en session extraordinaires chaque fois que le maire le juge utile, lorsqu'une demande motivée lui est faite par la majorité absolue des membres du conseil, ou en cas de prescription de l'autorité de tutelle.

2- l'organe exécutif : le Maire

En sa qualité d'organe exécutif de la commune, et en conformité avec les articles 63 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en Républiques du Bénin, le Maire se charge :

- ✓ De l'établissement de l'ordre du jour des séances du conseil, de la coordination des activités du conseil communal ;
- ✓ De la rentrée des impôts, taxes et droits communaux ;
- ✓ De la détermination du mode d'exécution des travaux communaux ;
- ✓ Et de la présentation de la commune en justice, de même que dans la passation des contrats .11 est l'ordonnateur du budget de la commune : il le prépare et l'exécute.

Par ailleurs, le Maire est l'officier d'état civil de police judiciaire et l'officier de police administrative. Sous le contrôle du conseil communal, il est chargé :

- de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire en conséquence, les actes conservatoires de ses droits ;
- de gérer les revenus de la commune et de suivre les- établissements communaux ;
- de suivre l'évolution des finances locales.

Les directeurs sont nommés par l'arrêté du Maire, parmi les cadres de la catégorie A₁ disposant d'un profil conforme au poste à pourvoir. Les chefs de services sont nommés par arrêté du Maire, parmi les cadres de la catégorie A ou B ou de rang équivalent disposant d'un profil à pourvoir.

➤ **Les services administratifs de la commune :**

1-Les services communaux

Conformément aux articles 3 et 4 de l'arrêté n°21/025/C-AC/SG/SAC du 02 Mars 2007 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des services de la Mairie d'Abomey-Calavi, les services communaux se composent comme suit :

- le secrétariat particulier ;
- la cellule de communication et du protocole ;
- le contrôle de gestion interne ;
- le conseil juridique ;
- les chargés de mission ;
- le secrétariat des adjoints au Maire ;
- la cellule de passation des marchés,
- le secrétariat Général ;

Et, quatre (4) Directions techniques qui constituent également les services communaux, que sont :

- la Direction des ressources(DR)
- la Direction des services techniques (DST) ;
- la Direction du Développement Local et de Promotion Économique(DDLPE) ;
- la Direction des services à la population(DSP).

Dans le cadre de la réalisation de ce travail, il a été ciblé deux Directions de la Mairie pour nos recherches. IL s'agit de la Direction du Développement local et de la Promotion Économique (DDLPE) et de la Direction des Ressources (DR).

2-Les services infra-communaux

Au terme de l'article 3 de l'arrêté communal, n°21/025/C-AC/SG/SAC du 02 Mars 2007, les services infra-communaux regroupent les services déconcentrés créés au niveau de chaque arrondissement. Ce sont les services de l'Etat qui sont sur le territoire de la commune et qui collaborent avec le maire, dans le cadre de l'assistance-conseil.

La liste des services déconcentrés recensés dans la commune se présente comme suit :

1. Circonscription Scolaire (CS) 1 (Calavi centre), 2 (Godomey) 3 (Zinvié)
2. Hôpital de la zone sanitaire Abomey-Calavi / Sô Ava
3. Le Tribunal de 2^{ème} Instance de Calavi
4. Centre de Santé Communal d'Abomey-Calavi
5. Centre de Promotion Sociale (CPS)
6. Service de la SONEB
7. Service de la SBEE
8. Direction départementale de l'Hydraulique Atlantique et Littoral
9. Centre Régional de la Promotion Agricole (CeRPA) Atlantique Littoral
10. Centre Communal de la Promotion Agricole (CeRPA)
11. Inspection Forestière Atlantique Littoral
12. Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN)
13. Commissariats de Police 15. Centre des Impôts des Petites Entreprises (CIPE 1 et 2)
16. Recette Perception
17. Brigades de Gendarmerie
19. Services de la Poste
20. Service de BENIN TELECOM

Certains services déconcentrés de la commune sont logés dans des locaux dégradés ou en cours de dégradation et ne disposent pas souvent de matériels de travail adéquats (informatiques, roulants,... etc.).

L'équipement de ces services déconcentrés relève de la compétence de l'Etat central. Il est possible pour la mairie en fonction de ses aspirations et orientations de développement, de

contribuer à rendre plus opérationnels certains services intervenant dans des secteurs relatifs aux domaines de compétence de la Commune.

Par ailleurs, **il n'existe pas un cadre de concertation entre la commune et les services déconcentrés** afin d'échanger sur les actions à mener et les appuis éventuels de ces services. Toutefois, certains de ces services aident la mairie pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à son développement. Il s'agit de la recette-perception(R-P), de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique(DGTCP), du Centre des Impôts et des Petites Entreprises(CIPE) et de la Direction Générale des Impôts et Domaines.

SECTION II : DEROULEMENT DU STAGE

Les différents travaux, auxquels nous avons pris part lors de notre stage, se sont accentués sur les activités du SPP, de la DRF, dans la commune d'Abomey- Calavi. Ainsi, nous nous chargerons de restituer leurs mécanismes de fonctionnement et de dégager les atouts et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Au regard de ces observations et de l'objet de notre étude nous présenterons :

D'une part, l'état des lieux relatif au Cadre légal et institutionnel de l'exercice des activités de promotions économiques sectorielles de la commune d'Abomey-Calavi.

D'autre part, l'état des lieux relatif aux mécanismes utilisés par l'institution communale en vue de partager et de distribuer les ressources financières mobilisées pour un financement cohérent à la vision de développement de la commune.

PARAGRAPHE I:Etat des lieux relatif à la promotion des activités économiques sectorielles de la commune d'Abomey- Calavi

Au terme de l'arrêté n° 21/025/C-AC/SG/SAC du 02 Mars 2007 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des services de la Mairie d' Abomey-Calavi, c'est le Service de la Promotion Économique (SPE), au regard de ses attributions, qui est le service stratégique compétent de la mairie, qui se charge de ces activités. Rappelons ici que ces différentes activités de promotion du développement économique doivent être formellement inscrites dans le Plan de développement de la commune, car le PDC est un cadre retraçant l'ensemble des programmes et projets cohérents et concertés de développement à exécuter en adéquation avec les orientations nationales et régionales et qui précise le but, les objectifs, les stratégies et les résultats à atteindre dans un temps donné ainsi que les moyens nécessaires. La présentation du cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre du PDC nous est utile pour

une bonne appréhension du développement à la base processus de développement économique de la commune d'Abomey-Calavi.

A- Cadre légal

Le PDC est régi par l'article 84 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui stipule ; « la commune élabore et adopte son PDC. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ».

Le PDC élaboré et adopté constitue la principale référence pour l'appréciation de la performance en matière de vision du développement de la commune par le Maire. Il est le levier du développement de la commune, le schéma directeur voire le document fondamental de l'économie de la commune auquel il faut toujours faire référence. Les programmes, projets et activités qui y figurent sont valables pour une période de cinq (05) ans.

B- Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel est chargé de rendre opérationnel le plan de développement. Selon les textes de lois sur la décentralisation, l'exécution du PDC relève de la compétence du Maire. Toutefois, en raison des nombreuses spécificités et complexités du PDC, la seule compétence du maire ne suffit pas, il a besoin d'assistance. A la mairie d'Abomey-Calavi, le maire est assisté de l'ensemble des services communaux plus précisément la Direction du Développement local et de la Promotion Économique(DDLPE). Cette dernière comprend un secrétariat et trois (03) services :

- Le service de la planification et de la prospective (SPP)
- Le service de la Promotion Économique (SPE)
- Le service d'Appui aux initiatives communautaires (SAIC)

Les activités de la direction sont coordonnées par un directeur placé sous l'autorité du Secrétaire Général. Les activités de chaque service sont coordonnées par un chef de service placé sous l'autorité du directeur.

Le service de la promotion économique, l'un des services suscités constitue notre lieu d'étude. Il comprend deux (02) divisions :

- ✓ La division des initiatives Économiques (DIE) /
- ✓ La division des zones d'Activités (DZA)

a. La division des initiatives économiques est chargée de :

- La prise des mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans les domaines du tourisme, de l'Hôtellerie, de l'artisanat, des transports, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et de l'environnement, etc.
- L'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et annuels des activités de la division.

b. La division des zones d'activités est chargée de :

- L'initiation de l'aménagement de zones économiques (zones artisanales, touristiques, industrielles, franchises, viabilisées et d'activités)
- L'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et annuels des activités de la division

On constate qu'au niveau du SPE qu'il existe un réel problème **d'insuffisance de personnel**, puisqu'il n'y a que le chef du service pour animer tout le service, et qui cumule ainsi les attributions des deux divisions. Une solution à cet effet exigerait une étude en amont, car la direction, à laquelle le SPE est attaché, loge, dans un seul petit espace, deux services qui chacun d'eux renferment deux divisions.. Ce qui ralentit considérablement le service dans son fonctionnement, de sorte que ses résultats ne sont pas encore perceptibles.

En ce qui concerne les ressources pouvant permettre de financer les activités du service, elles font sérieusement défaut, parce que le Plan de Travail Annuel(PTA) du service n'a pas été pris en considération dans le budget de l'exercice 2011 de la commune.

Par ailleurs, la commune n'étant que partiellement lotie, les investisseurs hésitent quelque peu à s'y établir à cause des éventuels litiges domaniaux.

Néanmoins, le service compte sur les énormes potentialités économiques du territoire (activités agricoles, commerciales, etc.) pour asseoir leur vision du développement inséré dans le PDC. De plus, dans le cadre des attributions de la Divisions des Zones d'activités de la commune, le service a élaboré un répertoire des actifs effectué sur la base des échanges avec les responsables d'associations, plus particulièrement celles d'artisans.

**PARAGRAPHE 2 : Etat des lieux relatif au mécanisme de financement du
développement économique de la commune**

Pour opérationnaliser l'exécution du PDC, le plan pluriannuel est morcelé chaque année en tranche annuelle. Dans la commune d'Abomey - Calavi, le plan annuel de mise en œuvre du PDG est dénommé Plan Annuel d'Investissement.

(PAI). Ainsi, les autorités communales élaborent un PAI avant le vote du budget afin que ce dernier puisse prendre en compte l'incidence financière. La Direction des ressources, ayant la compétence de faire la planification financière, insère les observations du PAI dans Budget annuel. Le Service des recettes et des équipements marchands (SREM) placé sous la direction des ressources Financières (DRF), le service des recettes et des équipements marchands (SREM) nous a également accueillis et ceci pendant deux mois trois semaines. Il a pour attribution

- Le recouvrement des recettes ordinaires et extraordinaires ;
 - L'émission des ordres de recettes ;
 - L'accroissement des ressources fiscales et non fiscales par la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources à travers la création de services et opérations générateurs de recettes (marchés, gares routières, abattoirs, établissements publics communaux, régies, etc.) ;
 - des opérations et les prestations de services génératrices de recettes, les services marchands, en rapport avec les services des impôts et de la Recette-perception ;
 - l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités du service.
- **Le service des recettes et des équipements marchands comprend deux (02) divisions :**
- la division régie des recettes (DRR) et du Guichet unique (DGU) ;
 - la division de la gestion des équipements marchands et gare routière (DGEMGR).
- **La division régie des recettes (DRR) et du Guichet unique (DGU) est chargée de :**
- la mise en circulation des valeurs inactives à la disposition des services compétents ;
 - La centralisation des produits issus de la vente de ces valeurs au receveur percepteur ;
 - Le régisseur principal des recettes est assisté par les régisseurs auxiliaires des arrondissements et fait le point journalier des recettes. Il a sous sa responsabilité le guichet unique qui assure la vente informatisée directe des valeurs inactives aux usagers et rend compte au régisseur principal ;
 - Elaboration des rapports techniques mensuel, trimestriel et annuel d'activités.

➤ **La division de la gestion des équipements marchands et gare routière (DGEMGR) est chargée de :**

- de recenser les équipements marchands ;
- de l'émission des ordres de recettes ;
- du recouvrement des recettes propres ;
- de la mise en œuvre d'une politique de mobilisation des ressources à travers la création des équipements et infrastructures marchands (marchés, gares routières, abattoirs etc.) ;
- Elaboration des rapports techniques mensuel, trimestriel et annuel d'activités.

Tache exécutées

Dans ce service, qui nous a accueillis pendant deux mois trois semaines, nous avons eu a travaillé avec le chef service des recettes et des équipements marchands (CSREM) et le chef division des recettes et des équipements marchands. Nous avons appris à faire des codifications pour les avis. Nous avons reçu un ordre de mission pouvant permettre de contrôler la gestion des tickets dans les différents bus de la mairie d'Abomey Calavi.

A- Acquis

Lors de déroulement de notre stage effectué au sein de la mairie d'Abomey-Calavi, nous avons su :

- Comment s'adapter à l'environnement interne et externe ;
- Comment gérer les usagers dans la satisfaction de leurs demandes ;
- Maîtriser plus ou moins le système de fonctionnement de nos lieux d'accueil (Service de la Planification et de la Prospective et Service des Recettes et des Equipements Marchands)
- Comment gérer les agents percepteurs
- Comment s'impliquer dans l'application des tâches à exécuter
- Gérer les attitudes de certains usagers.

A. Sources de financement de la commune d'Abomey - Calavi

La commune d'Abomey - calavi, pour financer son- fonctionnement et les investissements nécessaires, dispose de deux (02) sources de financement :

- Financement interne
- Financement externe

1. Ressources propres de la commune d'Abomey- Calavi

Le recouvrement de toutes les ressources propres de la commune d'Abomey-Calavi relève de la compétence du Service des Recettes et Equipements Marchands (SREM). Ces différentes recettes sont effectives par l'exécution des opérations suivantes :

- les ventes des produits finis, de récoltes et des produits forestiers ;
- les produits du patrimoine et des activités de la commune ;
- produits sur expéditions des actes administratifs, des actes d'état civil, des conventions et de la légalisation ;
- les produits des amendes prononcées par les tribunaux correctionnels ou de simple police ;
- les droits sur les services marchands ;
- les droits de stationnement et de parking ;
- les autres prestations de service ;
- les produits accessoires ;
- les impôts indirects autres que les taxes sur la valeur ajoutée, sur l'exploitation des carrières et la voirie ;
- le revenu des titres de placement ;
- le produit des cessions.

2. Ressources exogènes a la commune d'Abomey- Calavi

En dehors des ressources propres énumérées plus haut, la commune d'Abomey-Calavi bénéficie des subventions de l'Etat et des appuis financiers de ses partenaires au développement (PTF). En effet, d'une façon générale, il s'avère que les ressources mobilisées par la commune d'Abomey-Calavi sont souvent insuffisantes pour couvrir ses charges. L'Etat intervient donc en lui accordant des subventions pour faire face aussi bien aux dépenses de fonctionnement qu'aux dépenses d'investissement. On note une dépendance financière de la commune face à l'Etat. Cet appui de l'Etat aux communes est octroyé sous forme de dotations. La plupart de ces subventions sont transférées à la commune par le biais du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Outre le pourcentage octroyé par les PTF dans la construction du FADEC, ils ont également intervenu à travers le PNDCC et le FAST-TRACK.

B. Stratégie de financement : cas du PDC 2012 -2016

Afin de pouvoir mettre en place un mécanisme de financement du Plan de Développement de la commune d'Abomey -Calavi pour la période allant de 2012 à 2016, un certain nombre d'éléments ont été pris en compte :

- les ressources financières propres de la commune ;
- les transferts des ressources par l'Etat aux Communes ;
- l'obligation légale de consacrer 30% au moins des recettes du budget communal aux investissements ;
- la stratégie de mobilisation des ressources que compte développer la Mairie x pour faire face aux éventuels besoins de financement du plan.

Un certain nombre de données de bases ont été recueillies pour bâtir cette stratégie. Ces données concernent notamment :

- l'évolution des recettes communales et du taux d'investissement sur la période 2006-2010;
- l'évolution de l'investissement par tête d'habitant sur la période 2006-2010

On constate que la stratégie adoptée par la Mairie afin de promouvoir et financer le développement économique dans la commune ne tient pas compte des dotations d'investissement affectées par secteur d'activité et la dynamique économique et sociale de la commune d'Abomey - Calavi

CHAPITRE 2 : BASES THEORIQUES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Section 1 cadre théorique de l'étude

Cette section comprend deux paragraphes. Le premier paragraphe présente la problématique, les objectifs et les hypothèses de l'étude. Le deuxième paragraphe aborde la revue de littérature.

Paragraphe 1 : la problématique, les objectifs et les hypothèses

1.1 Problématique

Au lendemain de l'indépendance l'Etat béninois a adopté un système de centralisation du pouvoir. Cette centralisation a connu dans les années 1980 une certaine dilution comme l'incapacité de l'Etat à élaborer et financer les projets de développement pouvant permettre l'amélioration du bien-être de la population. Les projets et les axes de développement sont moins clairs alors que la pauvreté gagne le terrain. Cette centralisation du pouvoir est progressivement atténuée par la mise en œuvre d'une démocratie libérale et un Etat de droit, en se dotant notamment d'une constitution et d'un système multi parti et d'une politique libérale. Ainsi le BENIN s'est doté d'une politique nationale de décentralisation et de déconcentration (PONADEC) qui pose les conditions institutionnelles pour le développement à base territoriale, tout en offrant un cadre de référence et de pilotage depuis décembre 1990.

Selon TRAORE (1996) « la décentralisation consiste à transférer des pouvoirs de décisions à des organes locaux autonomes distincts de ceux de l'Etat ».pour lui, la décentralisation vise le développement des libertés locales par l'accroissement d'unités autonomes au sein desquelles la population peut faire l'apprentissage du pouvoir et participer au développement.

De cette définition nous retenons que dans la décentralisation l'Etat crée des collectivités territoriales (département, communes, arrondissement) qui ont la personnalité morale autonome auxquelles il attribue certaines activités. C'est ainsi que la commune dispose de compétences qui lui sont propres entant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités territoriales à l'administration et à l'aménagement du territoire, au

développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie .

Pour atteindre ces objectifs il faut une bonne mobilisation des ressources locales pour un développement à la base. Grâce aux budgets locaux les élus locaux élaborent et adoptent leur plan de développement. Ils veillent à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population.

En effet le processus de décentralisation autorisé par la constitution du 11 décembre 1990 est entré dans sa phase active à partir des élections municipales de décembre 2002.

Les problèmes de développement de la commune d'Abomey-Calavi sont énormes. Parmi tant d'autres nous pouvons énumérer quelques un à travers un certain nombre de taux

- En 2011, le taux de desserte en eau potable à Abomey-Calavi est de 42%.(TBS 2012)
- Le taux brut de scolarisation est respectivement porté à 141,15% dans l'Atlantique et 107,46% dans le Littoral. Il est de 240,75% à Abomey-Calavi(TBS2012)
- Le taux brut de scolarisation est respectivement porté à 141,15% dans l'Atlantique et 107,46% dans le Littoral. Il est de 240,75% à Abomey-Calavi. Ceci montre le retard dans la scolarisation des enfants au niveau de la commune.
- En ce qui concerne les consultations postnatales (CPoN), à peine 11% des femmes ont été reçues en consultation après leur accouchement en 2011 contre 15% en 2010. (PDC2016)

Ces différents taux nous indiquent clairement le statut de la commune et son état actuel de développement. Il est également à noter que les recettes de la commune sont essentiellement consacrées au fonctionnement des administrations locales et très peu de ces recettes sont dégagés pour couvrir les dépenses d'investissements qui constitue en fait un effet d'entraînement sur les autres axes de développement (PDC 2005 – 2009)

Dans les communes du Bénin en particulier à Abomey-calavi nous notons les problèmes touchant à la culture, à l'insuffisance des moyens, matériel, à l'incivisme fiscal, à la conscience professionnelle, à l'organisation pour ne citer que cela

Sur le plan d'investissement, on note le manque d'investissement en infrastructures sportives, de loisirs et routières. La mauvaise gestion des fonds alloués à l'aménagement de certains sites comme : les bas-fonds,... Ce qui prend de l'ampleur dans cette commune est le problème foncier qui met en mal l'épanouissement de la population.

Les projets et programmes de développement ne sont pas compatibles avec les besoin de certains arrondissements, ce qui entraîne l'enclavement de certain arrondissement et quartier de villes pendant la saison des pluies

Ce sombre tableaux de difficultés qui empêche le développement de la commune, nous amènent à réfléchir sur le thème : « mobilisation des ressources locales et développement a la base : cas de la commune d'abomey – calavi ».

Pour mieux conduire notre recherche nous nous sommes posé les questions suivantes :

- ✓ Qu'est ce qui explique le faible niveau d'investissement de la commune ?
- ✓ Les recettes propres affectent – elles le niveau des recettes de la commune ?

1.2 INTERET DE L'ETUDE

L'Etude sur la mobilisation des ressources locales et développement la base revêt une importance capitale dans la mesure où le développement à la base que cherche la population sera la résultante de la disponibilité des ressources et la bonne gestion de ces dernières. Elle est intéressante du fait de son caractère financière où l'on parle d'aujourd'hui de la décentralisation financière et de la décentralisation des ressources pour permettre aux autorités locales de mieux mener leurs politiques de prospérité en faveur de la réduction de la pauvreté dans la cité.

1. 3: OBJECTIFS ET HYPOTHESES

L'objectif général de notre recherche est de montrer la relation entre la mobilisation des ressources locales sur le développement à la base.

1.4 Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, deux objectifs spécifiques doivent être poursuivis :

- ❖ Evaluer les dépenses d'investissement de fonctionnement de la commune
- ❖ Etablir le lien entre les recettes propres sur les recettes totales

1.5 Hypothèses

H1 : La mauvaise orientation du budget global influence négativement le taux de réalisation des investissements.

H2 : L'évolution des recettes propres affecte positivement les recettes totales.

Paragraphe 2 : REVUE DE LITTERATURE

2.1 Analyse conceptuelle

2.1.1 Ressources locales

Les ressources locales sont l'ensemble des moyens matériels, humains, financiers, et naturels que dispose une collectivité locale pour son développement. Ainsi nous avons des ressources financières (ce sont les impôts locaux, les subventions de l'État, des prêts, recettes des prestations diverses); ressources matérielles (ce sont des biens immeubles et meubles, patrimoine communal exploitable, services rentables, production diverses) ; ressources naturelles (ce sont des ressources dont la nature a comble une localité, par exemple les forêts, les bas – fonds ...) ; ressources humaines elles permettent de répondre aux attentes et exigences locales. Ce sont le personnel administratif et technique pour le fonctionnement des services publics locaux.

2.1.2 Mobilisation des ressources locales

Elle peut se définit comme un processus de gestion et d'orientation des ressources disponibles dans la commune pour atteindre pour améliorer les conditions de vie de la population à la base.

2.1.3 Collectivités locales

Elles désignent des entités de droit public correspondant à des groupements humains géographiquement localisés sur une portion déterminée du territoire national, auxquels l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élus

Selon le lexique des termes juridiques, « les collectivités territoriales ou locales désignent des entités de droit public, correspondant à des groupements humains, géographiquement localisés sur une portion déterminée du territoire national, auxquels l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues», Elle se définit par un territoire bien délimité, une organisation de ses habitants, une habilitation à décider et à mener ses propres affaires. Dans cette situation, chaque composante se débat à sa manière pour sauvegarder un partage très précis des compétences, voire des moyens pour mettre en œuvre ses compétences.

Au Bénin les collectivités locales décentralisées sont des communes au nombre de soixante-dix-sept (77) au total. Selon l'article 33 de la loi n°97-028 du 15 Janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Bénin, «la commune est

démembrée en unités administratives locales sans personnalités juridiques, ni autonomie financière». Ces unités administratives locales prennent la dénomination d'Arrondissement.

2.1.4 Développement

Dans le guide du Maire le développement local est défini comme «une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socioéconomique des populations ». Il s'inscrit alors dans la logique d'une stratégie de lutte contre la pauvreté (Guide du Maire 2003). Pour François PEFROUX (lexique d'économie, 2002), le développement local est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit global. Il est l'état d'esprit un ensemble de processus, une démarche multisectorielle et pluridisciplinaire d'identification, de planification et de mise en œuvre, ayant pour objet la mobilité, la mise en valeur et l'exploitation rationnelle des ressources humaines, des ressources financières et matérielles dans le but d'améliorer de façon durable la situation économique et sociale d'une région donnée.». Cette vision de développement local qui correspond à notre étude signifie d'une part que les besoins fondamentaux des populations de la localité soient satisfaits, d'autre part que ce bien-être puisse s'améliorer et préparer un environnement de plus en plus adéquat à l'épanouissement des générations futures.

2.1.5 Développement à la base

Processus concerté et planifié d'enrichissement économique, social et culturel d'une localité donnée. Il vise donc d'une part, la satisfaction des besoins fondamentaux des populations à la base, et d'autre part, la mise en place d'un environnement de plus en plus propice à l'épanouissement des habitants et de leurs descendants

2.2 Etudes empiriques

Notre revue documentaire, dans le cadre de la présente étude, porte essentiellement sur l'exploitation des supports de réflexions tels que des ouvrages d'auteurs, des mémoires et des rapports d'étude. Cette démarche est appuyée par une recherche active sur des sites Internet se rapportant au thème.

Dans son document intitulé « Le Bénin décentralisé », Djankaki C. (2002), a abordé la question de l'équilibre financier des communes qui n'est guère satisfaisant pour prévoir la

viabilité financière. Selon lui la situation financière des collectivités béninoises est assez préoccupante depuis l'échec des sociétés provinciales (transport, commerce, production).

Alibert (1998) a insisté sur l'importance des structures décentralisées dans le développement des pays africains et la nécessité de les renforcer. En passant en revue les possibilités de renforcement des finances locales et en abordant, sans aller en profondeur, la question des ressources propres des collectivités locales, l'auteur parle des possibilités de revoir des impôts locaux et identifie l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines comme problème principal des finances locales.

Quant à Bouvier (1992), son étude met l'accent sur les différentes formes de financement. Il distingue quatre niveaux de financement à savoir : le financement par les contribuables (impôts), le financement par concours de l'Etat (subventions), le financement par institution bancaire (emprunt) et le financement par gestion du patrimoine et des services

Les rédacteurs du documentaire « la vie publique » se sont, eux aussi, intéressés aux ressources des collectivités publiques. Ainsi ils ont essayé de répondre à la question suivante : Quelles sont les différentes ressources des collectivités ? Dans leur démarche, ils ont distingué quatre catégories de ressources classées par ordre d'importance dans les recettes des collectivités.

La première des ressources est les impôts et taxes. Ils proviennent de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte. La fiscalité directe, composée de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti ou non bâti et de la taxe professionnelle, occupe les trois quart des recettes fiscales tandis que la fiscalité indirecte dont la part dans les recettes fiscales est moins importante est sensible à la conjoncture économique.

Les transferts et concours de l'Etat constitue la seconde catégorie des ressources des collectivités locales. Ces transferts et concours de l'Etat ont pour objectif de compenser l'augmentation des dépenses engendrées par les transferts des compétences de l'Etat aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation mais également les exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidés par l'Etat. Ils sont constitués des dotations et subventions de fonctionnement, des subventions et dotation d'équipement pour l'investissement. L'emprunt occupe la troisième place dans les ressources des collectivités territoriales. Ils mentionnent que les collectivités locales disposent d'une autonomie d'emprunt, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autorisation préalable à obtenir avant d'emprunter, mais l'emprunt est exclusivement affecté aux investissements. Elles sont néanmoins limitées par l'inflation dont la baisse rend la charge fiscale lourde.

En dernière position nous avons les autres ressources constituées des recettes tarifaires qui proviennent principalement de la vente des biens ou des services aux usagers, des recettes patrimoniales et les fonds structurels européens qui sortent l'apport de l'Union Européenne aux finances locales.

La Banque Mondiale précise quant à elle que la décentralisation financière peut revêtir plusieurs formes notamment : « les transferts financiers, l'emprunt, l'autofinancement et la tarification, le cofinancement ou la coproduction d'infrastructures ou de services en partenariat avec le secteur privé et/ou les groupes commanditaires et enfin l'expansion des revenus locaux à travers l'impôt foncier, les taxes de ventes ou autres charges directes ou indirectes ».

Plusieurs auteurs ont abordé le thème et dans leur ensemble ils estiment que l'étude du financement local ne peut, en aucune manière, faire économie de la réflexion sur le personnel communal chargé de la mobilisation et surtout de l'exécution du financement obtenu. Ils relèvent ainsi qu'une politique de formation mettra à la disposition des collectivités locales du personnel apte à inventer le développement.

Certains auteurs par contre ont mis l'accent sur le recours à l'emprunt comme une option pour renforcer les capacités d'investissement afin de permettre aux collectivités locales africaines de faire face aux besoins financiers liés à leur développement. C'est ainsi que pour Aubry (2000), les recours systématiques des pays africains aux dons et aux aides pour financer le développement local, même s'il est nécessaire et utile, ne peut être considéré comme une solution durable dans la perspective de la décentralisation car il réduit à terme la capacité de mobilisation des ressources propres nécessaires au financement des collectivités et ce système répond plus à la logique des différents bailleurs de fonds qu'aux réalités des communautés locales.

Aussi d'importantes études ont été réalisées par l'Observatoire des Finances Locales en Afrique (OFL). Ces études dans leur ensemble ont pour objectif d'améliorer la gestion financière et de promouvoir la décentralisation, le mouvement municipal et le développement local en Afrique. L'OFL a montré que les impôts et taxes occupent plus de la moitié des ressources locales de fonctionnement. Enfin elle a identifié les forces et faiblesses de la fiscalité locale. Elle montre qu'il est possible d'augmenter les recettes locales à condition que les acteurs locaux aient des informations économiques sur leur territoire. Elle a aussi montré que les prélèvements des collectivités locales font à peine 1% de la richesse produite sur leur territoire.

Section2 Cadre méthodologie de l'étude

Paragraphe 1 Méthodologie de recherche

La méthodologie de recherche est le chemin à suivre pour aboutir à un résultat. Pour DESCARTES (lexique d'économie, 2002) la méthodologie est le chemin à suivre pour arriver à la vérité dans les sciences. Tout travail de recherche scientifique doit suivre une méthodologie rigoureuse afin de donner des résultats fiables .Ainsi dans le cadre de notre étude, nous avons adopté la méthodologie collecte et analyse des données et la stratégie de vérification des hypothèses.

1.2 Echantillon.

Nous n'avons pas constitué d'échantillon compte tenu de la qualité du thème parce que les sources d'information sont essentiellement documentaires

1.3 Outils de collecte et d'analyse des données

1.3.1 Outils de collecte

Les données , nécessaires à cette étude, sont collectées à l'aide d'une combinaison d'outils de collecte de données que sont les entretiens que nous avons eues avec certains chefs de services de la mairie et une recherche documentaire centrée sur la littérature et les comptes administratifs de la mairie.

1.3.2 Entretiens

Ils sont réalisés auprès des personnes ressources de la mairie que sont le chef service des recettes et équipement marchand et le chef des registres foncier d'autres personnes ressources de la commune. Les informations que nous avons recueillies de ses entretiens nous ont permis de mieux de mieux comprendre les problèmes que rencontre la municipalité en ce qui concerne la mobilisation des ressources locales et l'état de pauvreté de la commune.

1.3.3 Recherche documentaire

Aucun chercheur n'oserait entreprendre sans avoir au préalable vérifié l'Etat des écrits sur le sujet recherche. C'est dans cette logique que nous avons effectué une recherche documentaire qui nous a conduit dans les centres de documentations ci – après

- Bibliothèque centrale du campus

- Bibliothèque du 3^{ème} cycle de la FASEG
- Archive de la mairie D'Abomey - Calavi

1.3.4 Traitement des données

Les données traitées proviennent des comptes administratifs du PDC de la mairie et des informations recueillies au cours des entretiens. Le traitement consiste à sélectionner les recouvrements pour les recettes et les dépenses de 2004 à 2014 et les sources de financement sont constituer à base du PDC.

1.3.5 Outils d'analyse des données

Les données traitées d'analyses retenues pour cette étude sont essentiellement des tableaux, des ratios et les graphiques. Les ratios nous ont permis de voir le poids de chaque composante dans les recettes totales, les graphiques nous ont aidés à visualiser l'évolution des différents éléments des sources de financements

Paragraphe 2 : Techniques d'analyse des hypothèses

2.1 Technique de l'analyse de l'hypothèse 1

Notre démarche de vérification des hypothèses varie selon les objectifs spécifiques poursuivis. Ainsi pour la vérification de l'hypothèse N1, passera par le calcul des taux des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Par ailleurs le développement étant basé sur les investissements, le programme de gestion urbaine décentralisé (PGUD) a alors défini pour les dépenses d'investissement un taux qui est de l'ordre de 30% du budget global. Pour le calcul des taux, on utilisera les formules suivantes :

$$T1 = \frac{\text{Dépense d'investissement de l'année}}{\text{Dépense totale de l'année}} \times 100$$

T1 : taux d'investissement

A partir de ce taux d'investissement nous allons déduire le taux des dépenses de fonctionnement comme suit :

$$T2 = 100\% - T1$$

T2 : Taux des dépenses de fonctionnement

Si le taux moyen d'investissement T calculé sur les cinq(05) années, est inférieure à 30% l'hypothèse n2 selon laquelle la non maîtrise des dépenses de fonctionnement influence négativement le taux de réalisation des investissements est vérifiée. Dans le cas contraire l'hypothèse n'est pas vérifiée.

2.2 Technique d'analyse de l'hypothèse 2

Toutes les données recueillies au cours de notre stage sur l'hypothèse 2 ont été traitées et analysées. L'analyse sur plusieurs années des grandeurs nous ont permis de mettre e évidence certaines tendances en recouvrant aux données relatives à l'évolution des ressources financières de 2009 à2013

a-Choix des variables d'analyse relative à l'hypothèse 2 qui stipule: la part de recettes propres dans les recettes totales n'est pas significative.

Les variables de l'hypothèse 2 portent sur les recettes les ressources matérielles (biens meubles et immeubles, patrimoine communal exploitable, services rentables et production diverses) que nous désignons par (X) et les ressources totales (Y)

b-cadre opératoire

Nous avons calculé le coefficient de corrélation linéaire afin de vérifier l'existence probable du lien entre les recettes propres et les recettes totales.

b-1coefficient de corrélation linéaire

Nous avons étudié l'éventualité d'une corrélation entre les recettes propres (biens meubles et immeubles) et le montant des ressources totales de chaque année(X)

$$r = \frac{\sum_i x_i y_i}{\sqrt{\sum_i x_i^2 y_i^2}}$$

Le coefficient de corrélation est compris entre -1 et 1

La règle de décision est la suivante :

- le signe de r indique le sens positif ou négatif de la corrélation ;
- La valeur absolue de r est inférieure ou égale à 1, et la corrélation est d'autant plus forte que cette valeur absolue est voisine de 1.

A cet effet, nous avons vérifié si la différence constatée entre ce coefficient r et 0 est réellement due aux valeurs observées des variables ou à un simple hasard du nombre d'observation.

Pour cela, nous avons réalisé un test de significativité sur ce coefficient. la formule que nous avons utilisée est la suivante :

$$T = [r^2 / (1-r^2)] (n-2) \text{ où}$$

n est le nombre d'observation ;

r le coefficient de corrélation ;

n-2 est le degré de liberté de la loi de Student ;

T est la statistique de Student calculée

La règle de décision consiste à comparer la statistique calculée t_c à la statistique de Student $T(0,05)$ lue au risque de 5%

-si $T_c < T(0,05)$ alors r n'est pas significativement différent de 0 au risque de 5%

-si $T_c > (0,05)$ alors r est significativement différent de 0 au risque de 5%

C-condition de vérification de l'hypothèse 2

L'hypothèse 2, qui stipule que : L'évolution des recettes propres affecte positivement les recettes totales sera vérifiée si :

Les ressources totales croissent (respectivement décroissent) pendant que les recettes propres croissent (respectivement diminution), et le coefficient de la corrélation est positif et non significativement différent de zéro.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

INTRODUCTION

Le budget de fonctionnement et d'investissement sont respectivement les recettes et des dépenses consacrées au fonctionnement des services de la commune (les impôts qui servent au paiement de matériel) et à l'investissement (les dons, les emprunts qui servent à l'équipement, l'immobilisation etc...). Ainsi la mobilisation optimale des ressources communale améliore les conditions de vie des populations à la base, autrement dit la réduction de pauvreté locale. Si tel est le cas quelle est l'analyse que nous pouvons faire des résultats (recettes totales ; recettes fiscales ; recettes propres ; subvention et participation) et des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2009 à 2013

Section 1 présentation des résultats de l'étude

Paragraphe 1 analyse des différentes sources de financement

L'analyse des comptes administratifs nous a permis de distinguer trois (3) types de sources de financement à savoir : les recettes fiscales, les recettes propres, les subventions et dotation. Le tableau suivant résume nos résultats.

Tableau 1 les différentes recettes de la commune

Année	Recettes totale	Recettes fiscales	Recettes propres	Subvention et participation
2009	1669134188	825842758	569493486	273797944
2010	1703876616	643045518	870340595	190490503
2011	2256219307	745995078	1070736181	439488048
2012	2145722753	751723162	1370400300	23599291
2013	2603012622	1062672093	1034262532	506077997

Source : réalisé par nous même à partir des comptes administratifs

Calcul des ratios

Les ratios résumés dans le tableau ci-dessous ont été calculés à l'aide des formules
Suivantes :

$$TF = \frac{\text{recettes fiscales de l'année}}{\text{recettes totale de l'année}}$$

$$TP = \frac{\text{recettes propres de l'année}}{\text{recette de l'année}}$$

$$TS = \frac{\text{subvention et dotation de l'année}}{\text{recette totale de l'année}}$$

Tableau 2 calcul des ratios des différentes sources de financement

Années	TF	TP	TS
2009	49,47	34,11	16,40
2010	37,74	51,08	11,47
2011	33,06	47,45	19,47
2012	35,03	63,86	1,09
2013	40,82	39,73	19,44

Source réalisé à partir des données d'étude

1.1 Recettes fiscales

L'analyse de la structure des finances locales de la commune d'Abomey-calavi révèle que les ressources fiscales occupent une part importante dans les recettes totales de la commune. De 2009 à 2010 les recettes fiscales ont diminué et passent de 825842758 à 643045518, cela s'explique par l'incivisme fiscal des agents collecteurs en partie et d'autre part par la diminution des fonciers bâtis ou non.

Entre 2010 à 2011, on constate une augmentation par rapport à l'année 2010 et passent de 643045518 à 745995078. Mais comparativement à l'année 2009 il ya toujours de diminution de 9,66%. Cette augmentation est due au recensement et recouvrement des taxes sur revenu des contribuables sur le territoire et à l'augmentation de reversements et restitution sur impôts et taxes

De 2011 à 2012, on note une augmentation des recettes fiscales grâce à l'accroissement des reversements sur impôt de la part de l'Etat.

De 2012 à 2013, les recettes fiscales ont augmenté grâce à la TVA et à la taxe de voirie perçue au cordon douanière. On note une augmentation de 40,824% par rapport à la s recette totale.

Ainsi 49,477% proviennent des recettes fiscales en 2009 ; 37,74% en 2010. 33,063% en 2011 ; 35,03% en 2012 ; et 40,824% en 2013 ;

On constate qu'elles occupent en moyenne 39,22% des recettes totales durant les cinq années. Cela montre que la part des ressources fiscales des ressources totales est faible par rapport au ressources propres .Cela est dû au non investissement public dans la commune.

En effet les recettes fiscales sont prélevées sur les contribuables de la commune. Pour accroître cette variable il faut donc une amélioration des conditions de vie des contribuables c'est-à-dire les populations de la commune.

En absence de toutes les autres recettes, locales les collectivités et l'Etat s'appuient sur les recettes fiscales pour survivre et ces recettes sont les formes de recettes les plus anciennes des Etats. Les recettes proviennent des impôts et taxes que perçoivent les mairies directement sur les revenus des contribuables et des reversements qu'elle bénéficie de l'Etat.

Une augmentation de ces recettes suppose une augmentation des revenus des contribuables ou une augmentation des taux d'imposition. Dans le cas d'espèce la détermination des taux ne ressort de la compétence des communes. Donc le seul moyen dont elle dispose est d'augmenter les revenus individuels accompagnés d'un élargissement de la liste des contribuables.

Le registre foncier urbain (RFU) est le précieux outil qui s'impose dans ces conditions .le RFU est un système d'information basé sur un plan de repérage parcellaire adressé servant de structures à des fichiers thématiques attribuant à chaque parcelle les renseignements nécessaires au développement d'application sur une couche de données ou un ensembles de couches. Chaque fichier thématique constitue une couche d'information spécifique de la banque de données. Les couches ne sont introduites qu'à la demande d'un utilisateur potentiel et selon les spécifications de son objet.

L'expérience a montré que dans les villes à statut particulier du Bénin à savoir : Cotonou, Porto- novo Parakou, le RFU constitue le gisement fiscal qui améliore les ressources et le fonctionnement de leur service vis-à-vis des citoyens urbains. A cet effet la mairie doit mener

une politique qui va rendre l'environnement économique favorable à l'investissement privé comme l'a dit FRANCOIS Paul YATTA (2008) « c'est l'investissement public qui attire l'investissement privé ». Le développement économique à la base suppose un environnement infrastructurel pour garantir aux opérateurs économiques privés une assurance pour la prospérité de leur investissement. Mais force est de constater que la mairie dépense peu de dans les investissements. La mobilisation des ressources locales est la clé du développement économique. La faiblesse des budgets locaux relève plus du faible niveau réel de prélèvement local que de la pauvreté économique des collectivités locales. Sa conclusion suscite en nous une forte interrogation « moins une collectivité locale prélève et dépense plus tout le monde s'appauvrit. Nous déduisons de cette conclusion que ne pas dépenser dans les investissements appauvrit » les contribuables sur lesquels sera prélevé l'impôt ; ce qui en retour diminue les ressources de la commune. Les ressources fiscales sont composées des impôts directs et taxes assimilés, des impôts indirects que la mairie prélève elle-même et les reversements et restitution sur impôt et taxe. Une comparaison entre les deux catégories 'impôts montre que les reversements et restitution sur impôt et taxe sont largement supérieurs aux impôts et taxes que la commune prélève elle-même. Ce qui démontre qu'en matière de prélèvement d'impôt que la mairie est moins outillée et que les grosses sources de revenus d'impôt sont détenues par l'Etat.

1.2 Recettes propres

Rapport aux autres composants. De 2009 à 2010 les recettes propres ont accru de 569493486. Considérant les ressources propres, le tableau nous montre que leur niveau est élevé par 870340595, cet accroissement s'explique par l'augmentation des recettes issues de location des biens (terrains lieux public, location de la maison du peuple) et immeubles. De 2011 à 2012 il y a toujours une augmentation grâce aux prestations diverses. De 2012 à 2013 on note une diminution des recettes fiscales par rapport à l'année 2012 cela est due à des prestations de la commune.

Enfin, le poids des recettes propres par rapport aux recettes totales en 2009 est 34,11% ; en 2010 est 51,08% ; en 2011 est 47,45% ; en 2012 est 63,86% ; en 2013 est 39,73% . Sa part dans les recettes totales est 47,24% en moyenne sur les cinq (5) années. Cela montre que la commune tire la majeure partie de ces ressources des recettes totales ; lesquelles sont la vente

ou location des biens meubles ou immeubles. Donc le niveau des ressources propres est acceptable de 2009 à 2013 pour apprécier l'autonomie de la commune. Le niveau assigné aux entreprises est difficilement applicable aux domaines des collectivités locales. Le rapport ressources propres sur total bilan qui doit s'établir autour de 25% dans les entreprises n'est guère significatif pour une commune. Il reste à faire par ce que tant qu'il reste à faire rien n'est fait. Il faut que l'Etat lègue les ressources appartiennent à la commune parce qu'elle augmente ces recettes propres.

Les ressources propres sont des produits du service de domaine et des ventes divers. Ces produits sont des recettes qui proviennent des activités qu'exerce la mairie elle-même à savoir les expéditions d'acte administratif, les services marchands et la location de bien meuble et immeuble.

1.3 Subventions et dotation

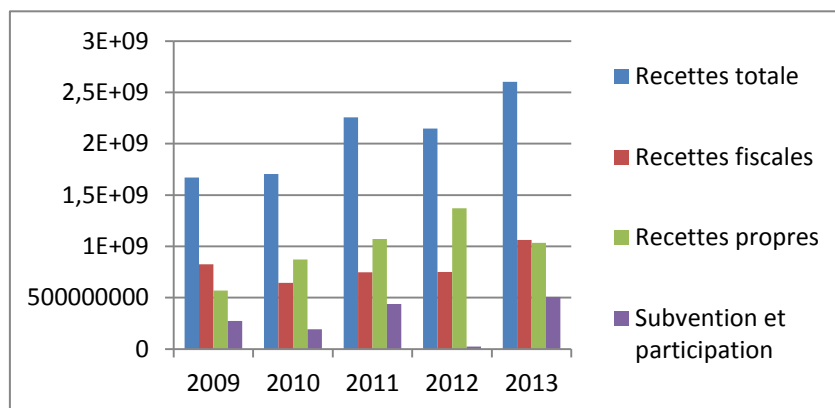
Les subventions et participations constituent pour l'Etat un moyen de participer au financement des budgets des collectivités locales. Elles compensent des dépenses qu'engendre le transfert des compétences aux communes. A côté de ses subventions existent d'autres moyens comme la dotation par lesquels l'Etat soulage la mairie. Ces recettes ont évolué en dents de scie et en fonction des subventions, dotations et participations de l'Etat.

Ainsi de 2009 à 2013 elles occupent respectivement : 16,40% ; 11,47% ; 19,47% ; 1,09 ; 19,44%. Sa part moyenne sur les cinq(5) années est :

1.4 LES DONS

L'Etat n'est pas le seul à apporter d'aide à la commune d'Abomey –calavi. Nous avons les partenaires au développement, ils font des œuvres énormes dans les domaines tels que : l'agriculture, l'appauvrissement en eau potable et l'assainissement, la gestion des ressources naturelles, la construction et la réfection des routes et pistes ainsi que la promotion des droits des enfants. Leur contribution dans la commune a permis d'améliorer sur les dernières années certains besoins fondamentaux des populations à la base. En effet les partenaires au développement ont contribué au fond budgétaire communal. Le tableau suivant résume en quelques lignes les aides apportés à la commune d'Abomey-calavi.

Graphique 1 : évolution des différentes sources de financement



Source fait par les auteurs

SECTION 2 Etat des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Dans cette partie, nous allons calculer les ratios de dépenses de fonctionnement et d'investissement à travers lesquels une analyse minutieuse sera faite

Tableau 4 : évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Année		DF	DI	DT	TI	TF
2 009	Réalisation	845 145 707	1 123 323 921	1 968 469 628	57,066	42,934
	Prévision	1 447 862 152	1 213 763 589	2 661 625 741	45,602	54,398
2 010	Réalisation	957 664 238	679 814 434	1 637 478 672	41,516	58,484
	Prévision	2 397 033 302	1 600 992 851	3 998 026 153	40,045	59,955
2 011	Réalisation	1 161 741 376	770 549 356	1 932 290 732	39,878	60,122
	Prévision	2 581 580 276	2 317 435 109	4 899 015 385	47,304	52,696
2 012	Réalisation	1 310 318 170	828 602 030	2 138 920 200	38,739	61,261
	Prévision	3 216 999 922	1 774 343 116	4 991 343 038	35,548	64,452
2 013	Réalisation	1 560 021 230	658 237 031	2 218 258 261	29,674	70,326
	Prévision	3 248 508 395	2 653 259 946	5 901 768 341	44,957	55,043

Source : réalisé par nous même à partir des comptes administratifs

DF : dépenses de fonctionnement

DI : dépense d'investissement

TI : taux d'investissement

TF : taux de fonctionnement

2.1 Analyse des postes de dépense et de fonctionnement

La lecture de ce tableau montre que le taux de fonctionnement et d'investissement ont évolué suivant l'accroissement des subventions d'équipement au cours des cinq années (2009 à 2013).

En effet, en matière de dépenses d'investissement 1123763589Frs ont été dépensés pour une prévision de 1213763589 soit un taux de 92,55%. En 2009 on a alors un fort taux des dépenses d'investissement qui est de 57,066% contre une prévision de 42,934%.

Considérant, qu'en matière de dépenses d'investissement pour l'année 2010, les dépenses engagées et mandatées s'élèvent à 701030489Frs. Quant aux dépenses effectivement payé il s'élève à 679814439 Frs. Ce Qui représente 42,46% des prévisions. Ainsi les dépenses budgétaires de fonctionnement sont exécutées à une hauteur de 58,484% contre une prévision de 59,955%. S'agissant des dépenses d'investissement nous avons 41,516% de réalisation contre une prévision de 40,045%

Pour l'année 2011, les dépenses engagées, mandatées et effectivement payées s'élèvent à 749333301 et représente 32,33% de la dotation prévue pour l'investissement. Ce qui conduit alors à exécuter le budget de fonctionnement à 60,122% pour une prévision de 52,696% .le taux des dépenses d'investissement prévue est 47,304% contre une réalisation de 39,878% ;

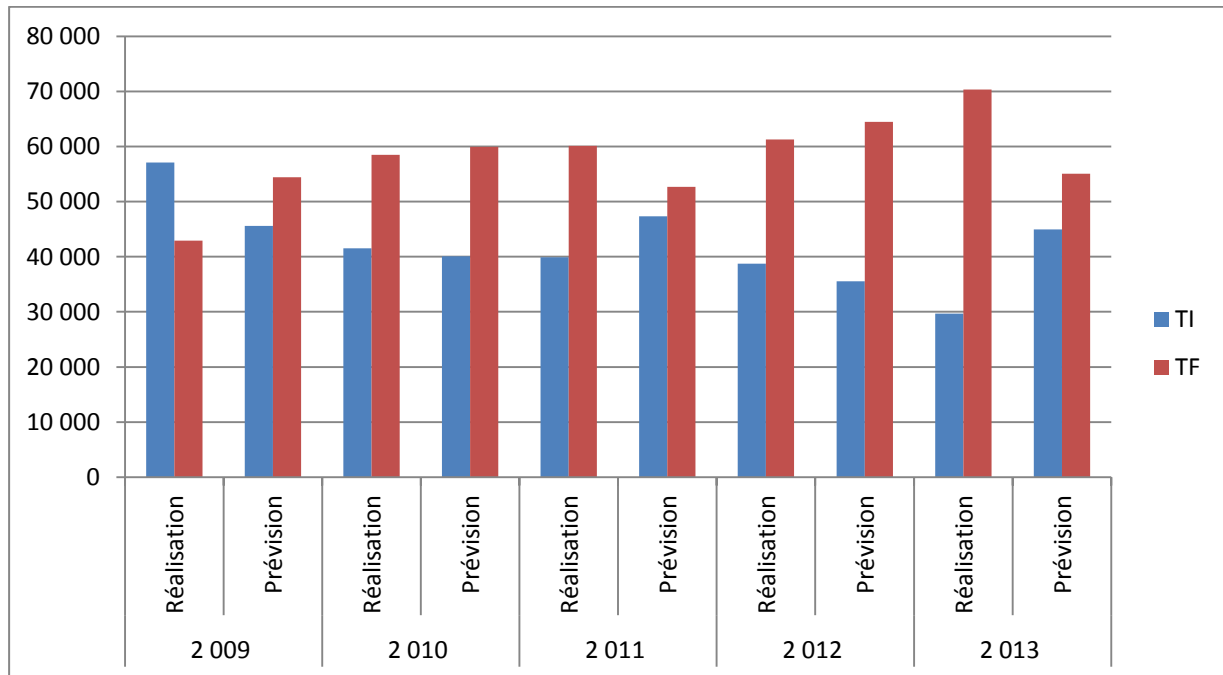
L'année 2012 montre une prévision de un milliard sept cent (1774343116) Frs a été faite pour cette nature de dépenses. Au 31 décembre 2012 un total de 828602030 Frs a été effectivement payé ; soit un taux de prélèvement de 6,69% par rapport aux prévisions. Les dépenses de fonctionnements réalisées pour cette année s'élève à 1 310 318 170,000Frs contre une prévision de 3 216 999 922,000Frs. Ainsi le taux de réalisation des investissements pour cette année s'élève à 38,739%contre une prévision de 35,548%.Quant aux dépenses de fonctionnement ils sont exécutés à une hauteur de 61,261% contre une prévision de 64,452%.

Enfin dans l'année 2013, sur une prévision de 2653259946 Frs inscrit au collectif budgétaires, seulement 658237031 Frs ont été décaissés pour servir au paiement des dépenses d'investissements soit un pourcentage de 24,81%, ce faible taux s'explique par la procédure relativement longue de passation des marchés. En effet la plus part des projets inscrits à la section d'investissement, avant de franchir l'étape de paiement doit passer par la phase de passation et d'exécution du marché. Ces étapes n'ont pas pu franchis par la majorité des

projets inscrits pour l'année 2013, ce qui se traduit par un taux de réalisation des dépenses de fonctionnements qui a donné 70,326% des dépenses totales par rapport à une prévision de 55,043 %. Le pourcentage des dépenses d'investissement s'élève à 29,674 contre une prévision de 44,957%.

En définitif les recettes de recourent qui doivent servir pour le compte des dépenses d'investissement ont été affectés aux dépenses de fonctionnement. Cela entrave la mise en place des infrastructures sociocommunautaires de base dans la commune. Cette situation est illustrée par le graphique suivant.

Graphique 3 : de l'évolution des taux des dépenses de fonctionnement et d'investissement



Section 3 : VERIFICATION DES HYPOTHESES

Paragraphe1 : Hypothèse1

Les capacités d'investissement de la commune sont fonction des ressources dont elle dispose alors qu'en matière de mobilisation elle est confrontée à une réticence des populations à la base .Le taux moyens d'investissement est de 41,37% . Ainsi il ressort de l'analyse du tableau que plus de 59 % de ressources mobilisées sont destinées aux charges de fonctionnement. Le peu de ressources mobilisés aux charges d'investissement a permis à la commune d'atteindre le seuil prévu par la loi à savoir 30% du budget global.

Par la suite l'hypothèse n°1 est infirmée.

Paragraphe2 : Hypothèse 2

3.1Analyse croisée de l'évolution des ressources propres par rapport aux recettes totales

Dans ces opérations, la mairie mobilise différentes recettes pour faire face à ses dépenses. Ainsi elle traîne diverses faiblesses dont celle relative à l'allocation des ressources financière. La prise en compte des recettes propre peut constituer l'un des éléments devant justifier la capacité d'autofinancement de la mairie de la commune dans ces dépenses. Ace sujet l'hypothèse 2 avance que « l'évolution des recettes propres affecte positivement les recettes totales» la vérification de la significativité est envisagée à travers le test de significativité de Student

TABLEAU5 : test d'indépendance entre les recettes propres et les recettes totales

	Recettes propres	Recettes totales
Recettes propres	1	0,6984
Recettes totales	0,6984	1

Source : Réalisé à partir de nos données sur Eviews7.1

TABLEAU6 : évolution croise des ressources propres et des ressources totales

Année	Recettes totales	Recettes propres
2009	1669134188	569493486
2010	1703876616	870340595
2011	2256219307	1070736181
2012	2145722753	1370400300
2013	2603012622	1034262532

Source : réalisé à partir de nos données de l'étude

Tableau 7: test de significativité sur le coefficient de corrélation entre les recettes fiscales et l'effectif des contribuables recensés

Statistique	Comparison	Décision
$T_c=1,69$ $T_{lu}= 3,182$	$T_c < T_{lu}$	R n'est pas significativement différent de zéro au seuil de 5%

Source nos calculs

Les calculs du tableau 5 révèlent une corrélation positive entre les ressources propres et les ressources totales de la commune. Ce coefficient de corrélation calculée entre ces deux variables étudiées est 0,6984 au seuil de 5%. Le tableau 7 met en lumière la significativité de corrélation. Pendant que les recettes augmentent, les ressources totales de la commune augmentent mais pas dans la même proportion.

La conclusion issue de ces deux tableaux confirme hypothèse n°2. La confirmation de cette hypothèse montre, d'une part l'existence d'une cohérence entre l'évolution des recettes propres et celle des ressources totales.

Graphique 4 évolution croisé des recettes propres et des recettes totales.



Source fait par nous même

L'analyse de ce graphique montre une évolution des recettes totales de 2009 à 2011. Cette évolution est suivie tendance globalement à la hausse des recettes propres. Ceci s'explique par le fait qu'au fur et à mesure que les recettes propres augmentent les recettes totales aussi augmentent mais pas dans la même proportion.

En 2013 les recettes totales font plus de deux fois les recettes propres. Ainsi, malgré le lien positif entre les deux variables, il ressort que le rythme d'augmentation reste fortement en deca de celui des recettes propres

CONCLUSION

En définitive, le taux d'investissement de la commune de 2009 à 2013 est de 41,37, ce qui a permis à la commune de dépasser le seuil de 30 % prévu par le PGUD par conséquent l'hypothèse n°1 est infirmé. Ensuite l'hypothèse N°2 selon laquelle l'évolution des recettes propres affecte positivement les recettes totales est confirmé car le coefficient de corrélation est positif et n'est pas significatif

Section 3 : DIFFICULTES ET SUGGESTIONS

Paragraphe 1 : Difficultés

Au cours de cette étude dans la commune d'Abomey-calavi les difficultés rencontrées sont énormes .Au nombre de ses problèmes nous avons entre autres.

- La sous, exploitation des ressources naturelles disponibles telles que les bas fond pour la riziculture et les cultures de contre saison
- Manque de bureau pour le personnel de la DDLPE
- Elles sont liées au rythme de recouvrement s des recettes qui par le rythme d'expression d des besoins par les différentes structure.
- Manque de salle pour les stagiaires.
- Au niveau de la mobilisation des ressources propres, le manque de moyen roulants, le rançonnement de certain agents collecteur indéliçats notamment sur les sites de dragage de sable lagunaire.
- L'incivisme et la passivité active observée au niveau des populations l'élan et le taux de recouvrement.
- Au niveau des recettes fiscales, la distribution des avis d'imposition avec retard a constitué également un frein à la mobilisation des ressources fiscales.
- La faiblesse de la capacité financière de la commune due à la réticence des populations qui s'explique par le fait qu'elles ignorent les affectations qui sont faites de ces impôts et taxes collectés. Ce qui empêche la commune de dégager des marges financière s suffisantes pour entreprendre réellement des investissements sociocommunautaire.

Paragraphe 2 : SUGGESTIONS

Face sombre tableau de difficulté, certaines alternatives seront proposées.

- La mise en place des guichets unique dans les arrondissements d'Aakassato, Abomey-calavi, Godomey ; pour éviter l'évasion des recettes. Cette mesure peut être élargie aux autres arrondissements.
- Construire une salle pour les stagiaires
- La signature séance tenante des actes d'état civil
- La mise en place des comités de gestion des marchés de la commune pour mieux sensibiliser les femmes au paiement des taxes marchands.

- Sensibiliser de façon permanente les redevables sur la nécessité de payer les impôts et taxes en utilisant tous les canaux de communication traditionnels et moderne meeting, presse (écrite, audiovisuelle) théâtre séminaire et débats ce qui agira psychologiquement sur les contribuables et leur fera changer de comportement.
- Renforcer le service de développement local et de la promotion économique des ordinateurs.
- Désengorger la DDLPE des agents qui ne sont pas formé pour des analyses économiques.

CONCLUSION

La finance est le premier levier d'une politique économique efficace. La mobilisation des ressources locales recouvre toute sa dimension dans le cadre de la décentralisation. Ainsi la mobilisation et la gestion des ressources locales constituent une situation préoccupante à laquelle les autorités municipales doivent réfléchir. Les collectivités locales doivent assurer leur autonomie financière, seule condition de leur pérennité et celle du processus de décentralisation.

Les élus locaux qui ont en charge la gestion de nos communes, devront faire face à un impératif, celui de mobiliser les ressources locales afin de se donner les moyens d'assurer les charges aussi adures que complexes qu'implique la gestion de la commune.

La commune d'Abomey – Calavi , qui vit déjà 13 ans de décentralisation à l'instar des autres communes du Benin ,doit s'efforcer autant que possible pour améliorer ses ressources locales et trouver solution aux problèmes socio-économique et environnemental de la commune.

Au terme de notre étude on retient que la commune d'Abomey –Calavi tire la grande partie des recettes de ses sources propres et a beaucoup de potentialité pour la collecte des recettes fiscales si elle réalise des investissements public ce qui aura des effets d'entraînement dans le secteur privé.

L'Etat doit effectivement transférer aux communes les compétences qui leur sont dévolus par la loi par les textes en vigueur pour l'atteinte des objectifs de la décentralisation et la satisfaction des populations à la base. La régularité des subventions et des prêts aux communes seront de nature à donner un dynamise à l'économie locale et à accroître les investissements pour le développement à la base, premier objectif de la décentralisation. L'Etat doit assister les populations et favoriser la solidarité communale. Dans la loi portant régime financier des communes a prévu l'institution d'un fond de solidarité intercommunal.

Dans tous les cas, une meilleure mobilisation des ressources locales peut répondre aux objectifs de la décentralisation en devenant un instrument de développement aux mains des décideurs locaux. Ils doivent s'en saisir pour mettre en œuvre leur programme d'action au centre duquel doit se trouver l'épanouissement des citoyens heureux de vivre dans un cadre agréable ou ils bénéficieraient de servir de qualité grâce à une meilleure mobilisation des ressources locales.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES ET ARTICLES

- Le courrier communal d'Abomey – Calavi, périodique d'information de la commune d'Abomey – Calavi N° 003 Aout 2012, p8 à 10
- Mabogun A., AUBRY P, « Accès des collectivités locales africaines à l'emprunt et aux marchés financiers » ; in PDM, actes de réunion scientifique « AFRICITE 2000 », Windoek
- M. Bourvior, (1998) « Finances locales », librairie Générale de droit et de Jurisprudence, Paris.
- Nations unies, « Rapport de la conférence internationale sur le financement du développement » .Monterrey (Mexique)
- Lexique économique
- Malika Berak, Isabelle Guisnel et Didier Niewiadowski, « Pour une gouvernance démocratique. Document d'orientation de la politique de coopération française, Ministère des affaires étrangères » (France), 2003

MEMOIRES

- Analyse de l'incidence des transferts d'investissement de l'Etat sur le développement local

RAPPORTS

- Comptes administratifs de la commune d'Abomey – calavi de 2009 à 2013
- Bordereau de développement des recettes et des dépenses de 2009 à 2013
- Plan de développement communal (quinquennat 2012 – 2016)
- Tableau de bord social
- Réforme de l'administration territoriale en république du Benin
- lexique économique

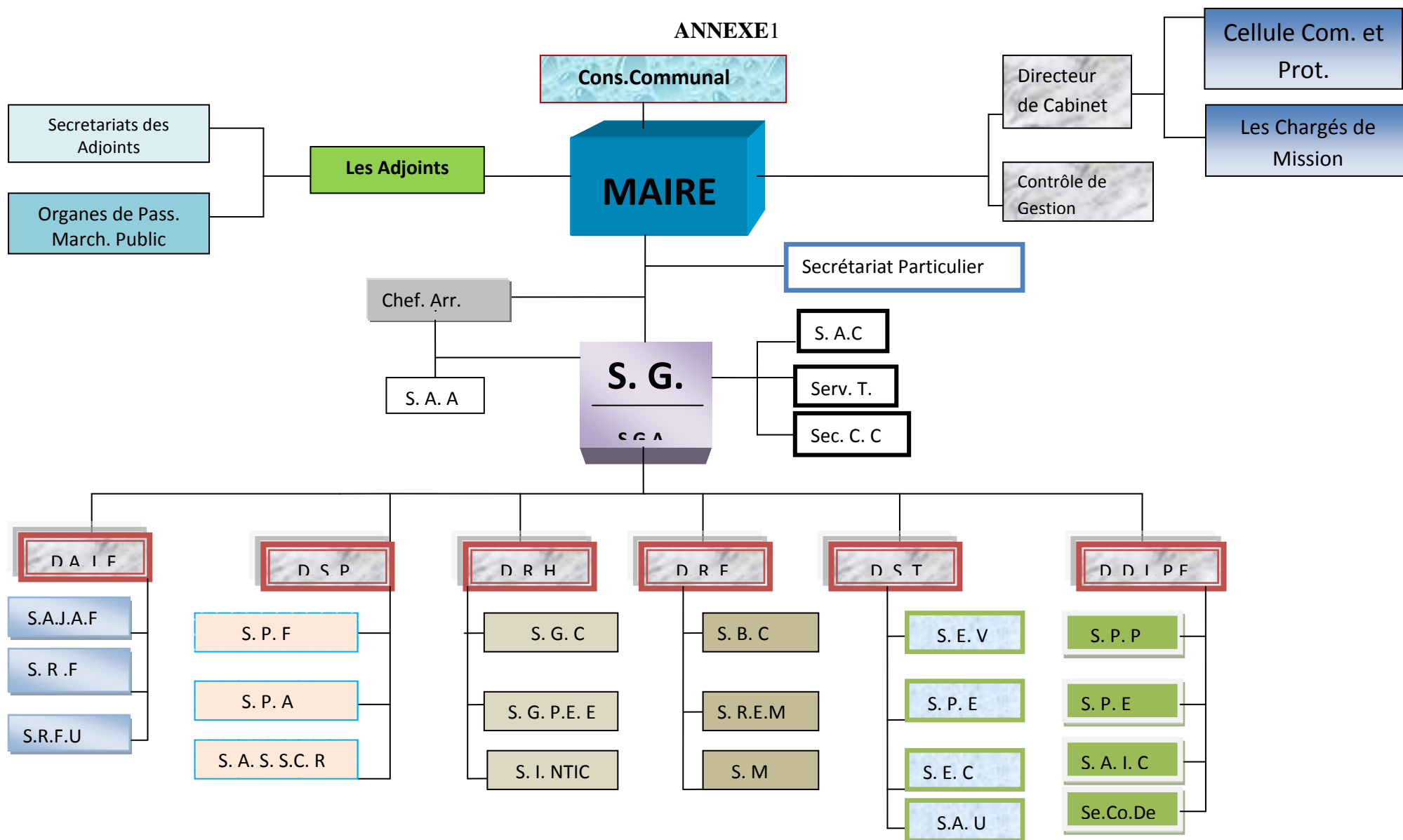
LOIS ET TEXTE REGLEMENTAIRES

LA LOI N°90 -032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la république du Benin ;

La loi N° 97 -028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Benin

- Arrêté communal N° 21025 CASGSAC du 02 mai 2007, portant création, organisation, attribution et fonctionnement des services de la commune d'Abomey – Calavi
- Décret N°2001 – 039 du 15 février 2001, portant règlement général sur la comptabilité publique

ANNEXE 1



Annexe2

Graphique 2 : courbe des différentes sources de financement

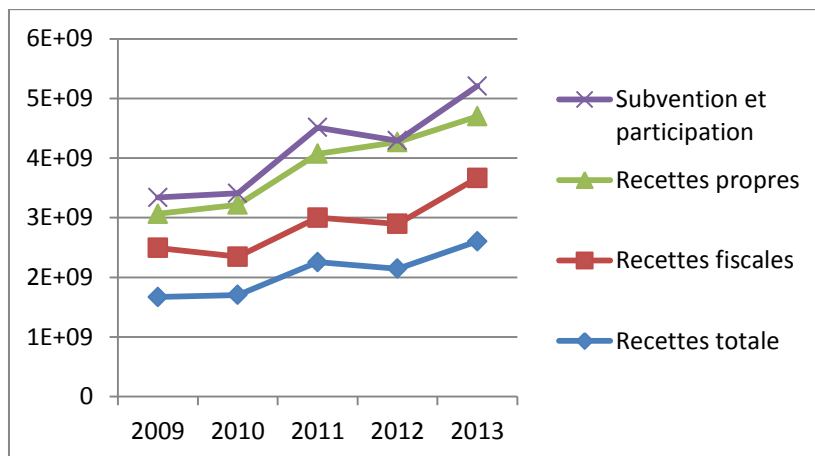


Tableau 3 : les subventions accordées par l'Etat

Années	2009	2010	2011	2012	2013
TVA	4223177	22390333	17772430	24772020	1859954476
Taxe de voirie perçue au cordon douanière	22208120	31663789	17864000	14168000	11704000
Subvention	231167447	1446446632	409321154	306449579	48511993
Autre reversement et restitution sur impôts et taxes	561154	-	6926336	9052014	

Source : compte administratif de la mairie

GUIDE D'ENTRETIEN

Guide d'entretien à l'endroit de tous les agents impliqués dans la promotion et les opérations stratégiques de financement du développement économique de la commune d'Abomey – calavi.

Monsieur, madame, bonjour

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation du premier cycle en économie appliquée, à la FASEG, nous avons recours à vous pour nous éclairer sur la mobilisation des ressources locales et développement à la base.

Ainsi, en vue de nous nous informer de vos difficultés et vos attentes sur la question et de participer à son amélioration, nous vous prions de bien vouloir apporter votre contribution à la réalisation de cette étude en nous renseignant sur les sujets suivants

- ✓ Les différentes sources de financement de la commune
- ✓ Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune
- ✓ Le niveau d'investissement de la commune

Questionnaires

Nous vous remercions d'avance pour les réponses que vous voudriez bien apporter à ces différentes questions.

1-le financement des projets dans la commune a-t-il des effets sur les investissements privés

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2-quelles sont les sources de financement de la commune

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

3-les dépenses d'investissement sont – elles justifiées et conformes aux chiffres inscrit dans les comptes administratifs

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4-quelle est la part des recettes propres dans le budget global servant à financer l'activité économique de la commune

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5-pouvez- vous nous identifier la structure de financement

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Table des matières

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE 1.....	ii
DEDICACE 2.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
TABLEAUX ET GRAPHIQUES	v
GRAPHIQUES.....	v
SIGLES ET ACRONYMES	vi
RESUME.....	viii
SUMMARY	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE	3
SECTION I : cadre institutionnel de l'étude	3
PARAGRAPHE I situation socio-économique de commune d'Abomey.....	3
A – Présentation de la potentialité économique et patrimoniale	3
PARAGRAPHE 2 : La Mission et l'organisation fonctionnelle et Administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi	7
A- Mission.....	7
Tableau 1 : Répartition du personnel selon les catégories socio professionnelles.....	8
B- Présentation de l'organisation administrative de la Mairie d'Abomey - Calavi.....	8
1. L'organe délibérant de la commune.....	9
2- l'organe exécutif : le Maire.....	9
SECTION II : DEROULEMENT DU STAGE.....	12
PARAGRAPHE I:Etat des lieux relatif à la promotion des activités économiques sectorielles de la commune d'Abomey- Calavi.....	12
A- Cadre légal.....	13
B- Cadre institutionnel.....	13
a. La division des initiatives économiques est chargée de :	14
b. La division des zones d'activités est chargée de :	14
PARAGRAPHE 2 : Etat des lieux relatif au mécanisme de financement du développement économique de la commune	15
A- Acquis.....	16
1. Ressources propres de la commune d'Abomey- Calavi.....	17

2. Ressources exogènes a la commune d'Abomey- Calavi.....	17
B. Stratégie de financement : cas du PDC 2012 -2016	18
CHAPITRE 2 : BASES THEORIQUES ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	19
Section 1 cadre théorique de l'étude.....	19
Paragraphe 1 : la problématique, les objectifs et les hypothèses.....	19
1.1 Problématique.....	19
1.2 INTERET DE L'ETUDE	21
1. 3: OBJECTIFS ET HYPOTHESES	21
1.4 Objectifs spécifiques.....	21
1.5 Hypothèses.....	21
Paragraphe 2 :REVUE DE LITTERATURE	22
2.1 Analyse conceptuelle.....	22
2.1.1 Ressources locales	22
2.1.2 Mobilisation des ressources locales.....	22
2.1.3Collectivités locales.....	22
2.1.4 Développement.....	23
2.1.5 Développement à la base	23
2.2 Etudes empiriques.....	23
Section2 Cadre méthodologie de l'étude.....	26
Paragraphe 1 Méthodologie de recherche	26
1.2 Echantillon.....	26
1.3 Outils de collecte et d'analyse des données.....	26
1.3.1Outils de collecte	26
1.3.2 Entretiens	26
1.3.3 Recherche documentaire.....	26
1.3.4 Traitement des données	27
1.3.5 Outils d'analyse des données.....	27
Paragraphe 2 : Techniques d'analyse des hypothèses	27
2.1 Technique de l'analyse de lhypothese1	27
2.2 Technique d'analyse de l'hypothèse 2.....	28
CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	30
Section 1 présentation des résultats de l'étude	30

MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES ET DEVELOPPEMENT A LA BASE : CAS DE
LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

Paragraphe 1 analyse des différentes sources de financement	30
Tableau 1 les différentes recettes de la commune	30
Tableau 2 calcul des ratios des différentes sources de financement.....	31
1.1 Recettes fiscales.....	31
1.2 Recettes propres.....	33
1.3 Subventions et dotation	34
Graphique 1 : évolution des différentes sources de financement	35
SECTION 2 Etat des dépenses de fonctionnement et d'investissement	36
Tableau 4 : évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	36
2.1 Analyse des postes de dépense et de fonctionnement	37
Graphique 3 : de l'évolution des taux des dépenses de fonctionnement et d'investissement	38
Section 3 : VERIFICATION DES HYPOTHESES	39
Paragraphe1 : Hypothèse1	39
Paragraphe2 : Hypothèse 2	39
3.1 Analyse croisée de l'évolution des ressources propres par rapport aux recettes totales .	39
TABLEAU5 : test d'indépendance entre les recettes propres et les recettes totales	39
TABLEAU6 : évolution croise des ressources propres et des ressources totales	40
Tableau 7: test de significativité sur le coefficient de corrélation entre les recettes fiscales et l'effectif des contribuables recensés.....	40
Graphique 4 évolution croisé des recettes propres et des recettes totales.	41
Section 3 : DIFFICULTES ET SUGGESTIONS	42
Paragraphe 1 : Difficultés.....	42
Paragraphe 2 : SUGGESTIONS	42
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	45
ANNEXE	46